

CHARTRE DE L'ÉLÈVE-INGÉNIEUR

Approuvée par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 1^{er} octobre 2009

La vocation première de l'Institut polytechnique de Grenoble est de former des ingénieurs, au cours d'études de haut niveau en sciences et techniques, sciences de l'entreprise et sciences humaines.

LE METIER D'INGÉNIEUR

(Commission des Titres d'Ingénieur, Référence et orientations 6^{ème} édition année 2009)

/// Le métier d'ingénieur consiste à poser et résoudre de manière performante et innovante des problèmes souvent complexes, de création, de conception, de réalisation, de mise en œuvre, au sein d'une organisation compétitive, de produits, de systèmes ou de services, éventuellement de leur financement et de leur commercialisation. A ce titre, l'ingénieur doit posséder un ensemble de savoirs techniques, économiques, sociaux et humains, reposant sur une solide culture scientifique.

/// L'activité de l'ingénieur s'exerce notamment dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture et les services.

/// Elle mobilise des hommes et des moyens techniques et financiers, souvent dans un contexte international. Elle prend en compte les préoccupations de protection de l'homme, de la vie et de l'environnement, et plus généralement du bien-être collectif. Elle contribue à la compétitivité des entreprises, notamment en technologie, et à leur pérennité, dans le cadre mondialisé. Elle reçoit une sanction économique et sociale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

/// Les formations conduisant au diplôme d'ingénieur sont fondées sur une logique d'intégration des connaissances, capacités et compétences à la fois théoriques et pratiques, nécessaires aux fonctions à assurer par les ingénieurs et acquises sur une durée de cinq ans après le baccalauréat.

/// Tout au long de sa scolarité, l'élève-ingénieur acquiert les compétences requises aux métiers de l'ingénieur. L'esprit de la charte d'éthique de l'établissement est rappelé aux élèves-ingénieurs pour les sensibiliser aux enjeux sociétaux, au rôle de l'ingénieur dans notre société et aux démarches citoyennes à respecter.

/// Elle implique également, dans la perspective d'une fonction d'ingénieur s'exerçant dans l'entreprise, une harmonie entre les différents savoirs qui sont les composantes de cette fonction. A ces fins seront encouragées une bonne maîtrise de la communication, la pratique courante de plusieurs langues, une initiation aux problèmes économiques et sociaux.

/// La formation doit enfin aider l'élève-ingénieur à asseoir sa personnalité en révélant ses qualités propres et à développer ses aptitudes à la créativité, à l'animation et à la prise de responsabilités. Ceci est favorisé non seulement par les activités mentionnées ci-dessus, mais encore par la pratique d'activités culturelles et sportives, ainsi que par la participation à des activités collectives.

/// L'engagement étudiant fait notamment l'objet d'une validation sous la forme de crédits ECTS.

PRINCIPES

Pour répondre à de tels objectifs, un règlement-cadre des études et des examens établit le cadre général de la scolarité du cycle ingénieur. Les contenus pédagogiques s'articulent autour du parcours de formation à finalité métiers.

Ce contrat **école-étudiant** fondé sur une confiance et estime réciproques suppose :

- ✚ Une volonté commune des élèves-ingénieurs, de leurs enseignants et de leur école d'atteindre un but commun : la formation au métier d'ingénieur.
- ✚ La prise en compte sous diverses formes des différentes composantes de la formation : le savoir qui découle des connaissances, le savoir-faire qui reflète la capacité de les mettre en œuvre et le savoir-être qui reflète les capacités d'intégration et de dynamisme au sein d'une équipe et la participation.
- ✚ Le respect des principes édictés dans la charte d'éthique des ingénieurs de Grenoble INP.
- ✚ La définition claire des objectifs à atteindre pour permettre aux élèves-ingénieurs de progresser.
- ✚ Dans chaque école, une commission permet aux étudiants de se prononcer sur le déroulement de leur scolarité et de participer à l'évaluation des enseignements reçus.

ORGANISATION GENERALE DE LA SCOLARITE

Chaque parcours de formation devant aboutir à un diplôme est placé sous la responsabilité d'une école. La formation est assurée à la fois dans l'établissement et hors de l'établissement, notamment dans l'industrie, dans des laboratoires ou dans d'autres établissements d'enseignement en France ou à l'étranger. La formation a pour objectifs de :

- ✚ compléter les bases des sciences générales de l'ingénieur,
- ✚ développer les connaissances scientifiques spécifiques à l'école, apporter des connaissances approfondies dans les options couvertes par le diplôme,
- ✚ initier et renforcer la connaissance des sciences de l'entreprise (sciences humaines, sciences économiques, sciences sociales, ...) et des langues.

Les activités pédagogiques sont composées de cours, travaux dirigés, bureaux d'études, travaux pratiques, séminaires, projets de fin d'études (PFE) ... auxquels les élèves-ingénieurs sont tenus de participer. Elles font l'objet d'une procédure d'évaluation qui conduit à notation et/ou appréciation.

Dans le cadre des travaux à réaliser, il est important de préciser que le plagiat constitue une faute grave passible de sanctions disciplinaires et pénales.

Pour rappel, le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle dont on omet délibérément ou par négligence de désigner l'auteur.

Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées ou les faits d'autrui.

Il n'est pas interdit d'utiliser la production d'une tierce personne mais il convient obligatoirement de citer ses sources.

Une période d'études peut s'effectuer dans un autre établissement, en France ou à l'étranger.

Chaque école établit son règlement interne de scolarité qui complète le règlement-cadre.